

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du Vendredi 09 Septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents :** 9 **Votants :** 10 **Absents :** 5 **Procurations :** 1

Date de convocation : 05/09/2022

Date d'affichage : 05/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf Septembre, à 21h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOU, Maire.

Étaient présents : Fiol Richard, Fournier Paulette, Frénéhard Anne-Marie, Delmas Alain, Brisbarre-Costes Françoise, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Claude.

Absents : Galliard Jean-François (excusé), Aubeleau Vanessa, Cayron Lionel, Govignon Virginie, Bouat Yvan

Représentés : Vernhettes Michel a donné procuration à Frénéhard Anne-Marie

Mme Frénéhard Anne-Marie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Servitude Cabirou

Délibération n° 2022-SC

Monsieur le Maire expose :

Pour compléter la délibération prise par la Commune de NANT en date du 07 février 2022 (Numéro 2022-06) et la délibération du 18 mars 2021 (Numéro 2021-37) qui ont statué sur l'acquisition par Monsieur CABIROU et Madame FERREIRA des parcelles sises à NANT (12230), Les Liquisses, cadastrées Section C numéros 609 et 610 moyennant le prix global de 13320€. Il convient de statuer sur la servitude de passage à pied, à véhicule et de passage des réseaux, à consentir par le vendeur (et à tout propriétaire successif) au profit des parcelles C 610 à titre perpétuel et à titre gratuit, sur la parcelle cadastrée section C numéro 611 restant la propriété de la Commune.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De consentir à titre de servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage en tout temps et heures, à pied et avec tous véhicules sur la parcelle cadastrée Commune de NANT (Aveyron) Section C Numéro 611 et servitudes de passage des réseaux souterrains au profit des propriétaires actuels et successifs du bien sis à NANT (Aveyron) cadastré Section C numéro 609 et 610, à leur famille, ayants droit et préposés.

Ce droit de passage s'exercera sur une bande de la parcelle section C numéro 611, telle que figurant en pointillés sur le plan réalisé par Monsieur GRAVELLIER Jean-Luc, Géomètre Expert.

Ce passage part de la voirie publique pour aboutir à la parcelle cadastrée C 610. Le passage devra être libre à toute heure du jour et de la nuit, ne devra jamais être encombré et aucun véhicule ne devra y stationner. L'entretien de la voirie sera exclusivement à la charge du propriétaire du fonds dominant.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte créant la servitude, d'adapter les modalités de ladite servitude, et de signer les documents qui seraient nécessaires, et lui donner tout pouvoir à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 12 Septembre 2022

**Le secrétaire de séance,
Frénéhard Anne-Marie**



**Le Maire,
Richard FIOLE**

